

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol
sur le territoire des communes de Saint-Léger-Magnazeix et de Magnac-Laval au lieu-dit « La Châtre »

Maître d'ouvrage : SAS La Châtre PV

La **société La Châtre PV**, dont le siège social se situe au lieu-dit « La Châtre » 87190 Saint-Léger-Magnazeix représentée par Monsieur Frank MENSCHÉL, a déposé deux demandes de permis de construire le 02 et 03 février 2022 concernant **une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Saint-Léger-Magnazeix et de Magnac-Laval**.

OUVERTURE D'ENQUÊTE et LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023-88 en date du 29 septembre 2023, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une **durée de trente-trois jours consécutifs, du lundi 23 octobre 2023 à partir de 9h00 au vendredi 24 novembre 2023 jusqu'à 17h00, en mairies de Saint-Léger-Magnazeix (siège d'enquête) et de Magnac-Laval**.

CONSULTATION DU DOSSIER, OBSERVATIONS DU PUBLIC et PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le **dossier d'enquête** est composé d'une étude d'impact sur le projet, d'un résumé non technique, de l'avis du maire de la commune de Saint-Léger-Magnazeix en date du 08 juin 2023, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine en date du 12 juin 2023 et la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci. La communauté de communes Haut-Limousin-en-Marche et la commune de Magnac-Laval n'ont pas donné d'avis sur ce projet. Ce dossier sera **consultable en mairies de Saint-Léger-Magnazeix et de Magnac-Laval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants** :

Saint-Léger-Magnazeix	Magnac-Laval
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - mercredi de 9h00 à 12h00	- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions soit **sur le registre d'enquête publique** soit **en les adressant au commissaire enquêteur par voie postale** à la mairie de la commune de Saint-Léger-Magnazeix – 8 avenue du Clocher 87190 Saint-Léger-Magnazeix – soit **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique - centrale photovoltaïque Saint-Léger-Magnazeix et Magnac-Laval », à l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur Claude GOMBAUD, Lieutenant-Colonel de l'armée de Terre, en retraite, désigné le 3 juillet 2023 par le vice-président du tribunal administratif de Limoges recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses permanences en mairies de Saint-Léger-Magnazeix et de Magnac-Laval aux jours et heures fixés ci-après :

Saint-Léger-Magnazeix	Magnac-Laval
<ul style="list-style-type: none">Lundi 23 octobre de 9h00 à 12h00Vendredi 27 octobre de 14h00 à 17h00Mardi 31 octobre de 9h00 à 12h00Vendredi 24 novembre de 14h00 à 17h00	<ul style="list-style-type: none">Lundi 23 octobre de 14h00 à 17h00Mercredi 8 novembre de 14h00 à 17h00Jeudi 16 novembre de 9h00 à 12h00Vendredi 24 novembre de 9h00 à 12h00

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État de la Haute-Vienne à l'adresse indiquée : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'État » ; « Environnement, risques naturels et technologiques » ; « Énergies renouvelables » et « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet : www.projets-environnement.gouv.fr.

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique. Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- à la **mairie de Saint-Léger-Magnazeix**, aux jours et heures précités ;
- à la **préfecture de la Haute-Vienne**, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05.55.44.18.00).

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Frank MENSCHÉL – 06.70.48.37.81 – frankmenschel@icloud.com – La Châtre 87190 Saint-Léger-Magnazeix.

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le **rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Saint-Léger-Magnazeix et de Magnac-Laval et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « actions de l'État », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Énergies renouvelables », « Photovoltaïque ».

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur les demandes de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « La Châtre », sur le territoire des communes de Saint-Léger-Magnazeix et de Magnac-Laval déposées par la société La Châtre PV de Saint-Léger-Magnazeix.